

# Budget Primitif



> Rapport de présentation  
2015

---

# SOMMAIRE

---

<b>1. EXAMEN DU BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>5</b>
<b>1.1. La section de Fonctionnement</b>	<b>5</b>
1.1.1. Recettes et dépenses réelles	<b>5</b>
• Opérations de gestion	<b>6</b>
• Opérations financières	<b>17</b>
• Opérations exceptionnelles	<b>18</b>
1.1.2. Recettes et dépenses d'ordre	<b>19</b>
<b>1.2. La section d'Investissement</b>	<b>21</b>
1.2.1. Opérations réelles	<b>21</b>
• Les recettes d'Investissement	<b>21</b>
• Les dépenses d'Investissement	<b>23</b>
1.2.2. Opérations d'ordre	<b>28</b>
<b>2. EXAMEN DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>29</b>
<b>2.1. Budget de l'Eau</b>	<b>29</b>
2.1.1. Section d'Exploitation	<b>29</b>
2.1.2. Section d'Investissement	<b>30</b>
<b>2.2. Budget des Pompes Funèbres</b>	<b>32</b>
2.2.1. Section d'Exploitation	<b>32</b>
2.2.2. Section d'Investissement	<b>33</b>

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 s'élève à 298 875 440 €.

Il est composé du Budget Principal et de deux Budgets annexes :

- Budget Principal : .....247 067 000 €
- Budget de l'Eau.....50 202 240 €
- Budget des Pompes Funèbres.....1 606 200 €

La section de fonctionnement consolidée représente 199 571 000 € et la section d'investissement s'élève à 99 304 440 €.

Le budget primitif 2015 a été élaboré dans un contexte de baisse d'une ampleur inédite des concours de l'Etat aux collectivités qui se traduit par un effort de près de 21 M€ entre 2014 et 2017 pour la Ville de Mulhouse.

L'impact sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2015 de la Ville est considérable et se chiffre à 3,8 M€ de contribution supplémentaire qui viennent s'ajouter à la contribution 2014 de 1,1 M€, portant en cumulé 2014/2015, à 4,9 M€ l'effort global pour notre collectivité. Les dispositions relatives à l'évolution des dotations de péréquation que constituent la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation nationale de Péréquation sont insuffisantes pour compenser la perte de recette sur la DGF.

Les ressources fiscales ne représentent que 54% des recettes réelles de fonctionnement. Les bases d'impôts ménages observées sur Mulhouse sont peu dynamiques et demeurent parmi les plus faibles des communes de 100 000 à 200 000 habitants.

Les autres recettes d'importance de la Ville devraient enregistrer une évolution très modérée conformément à la prudence qui commande nos méthodes d'élaboration budgétaire. Les participations de nos partenaires institutionnels sont anticipées à la baisse pour les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales dans le domaine de la jeunesse et pour les participations de l'Etat dans le domaine culturel.

S'agissant de la politique tarifaire, nous assurons la couverture de la croissance des charges directes. La taxe additionnelle aux droits de mutation est stabilisée au niveau de 2014 tout comme l'Attribution de Compensation versée par Mulhouse Alsace Agglomération, puisqu'aucun transfert de compétence ne sera opéré.

Parallèlement à cette érosion de nos ressources, l'élaboration du budget 2015 doit intégrer l'augmentation des dépenses de fonctionnement sous l'effet de contraintes externes qui offrent peu de capacité d'arbitrage. Les dépenses liées à l'évolution des normes techniques et règlementaires, au financement de la mise en œuvre des rythmes scolaires ou encore l'impact des décisions nationales en matière de progression de carrière des agents de la fonction publique et l'augmentation des cotisations patronales s'imposent aux collectivités et restreignent fortement leur marge de manœuvre.

Malgré la crise économique, les choix budgétaires en matière de dépenses traduisent une volonté forte de prendre en compte les besoins exprimés par les Mulhousiens en matière de sécurité, de solidarité, d'éducation, d'attractivité, d'innovation et de protection des plus fragiles.

A travers une politique d'investissements ciblés et adaptés à la capacité d'autofinancement, la Ville continuera à soutenir l'économie locale, à favoriser le renouvellement des quartiers, à moderniser et rénover son patrimoine notamment dans le domaine scolaire.

En réponse à la baisse brutale et durable des dotations d'Etat, le budget 2015 est le reflet des engagements suivants :

- un dispositif strict et responsable de mise en œuvre d'économies sur les moyens des services destiné à garantir un niveau d'autofinancement ;
- d'importants efforts de maîtrise des charges de personnel à travers une optimisation de nos ressources ;
- un volume d'investissement qui combine respect des fondamentaux budgétaires et le soutien à l'économie locale ;
- une mise à contribution des organismes de regroupement et de nos partenaires associatifs qui participeront à l'effort budgétaire ;
- le soutien de l'activité et du niveau de services rendu aux Mulhousiens.

La préservation des moyens d'action de la Ville tout en continuant à améliorer la qualité de vie et à répondre aux besoins des Mulhousiens rend nécessaire l'augmentation des taux de 3% annoncée à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

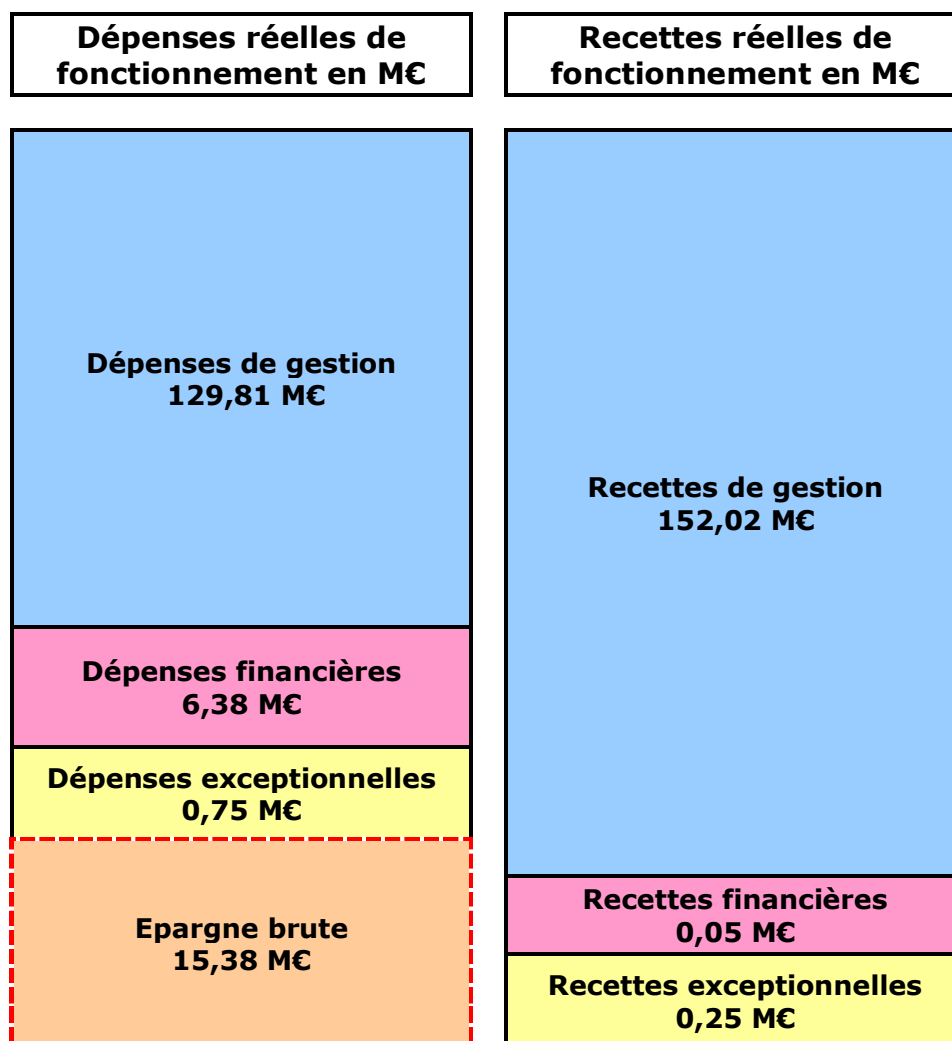
# 1. EXAMEN DU BUDGET PRINCIPAL

## 1.1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **155 647 000 €** en dépenses et en recettes. Elle est répartie en opérations réelles, c'est-à-dire donnant lieu à décaissement ou encaissement, et en opérations d'ordre, ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie. Les opérations réelles se décomposent en opérations de gestion, financières, exceptionnelles. La différence entre recettes et dépenses réelles fait apparaître le résultat de gestion ou épargne brute de l'exercice qui constitue un élément central de l'analyse financière d'une commune.

### 1.1.1. Recettes et dépenses réelles

Le niveau d'épargne brute ressort à 15,38 M€ soit 10,1% de nos recettes réelles de fonctionnement. Il est le reflet d'un budget élaboré avec une extrême rigueur et une optimisation de nos ressources.



La conservation d'un niveau d'épargne suffisamment élevé permettra de dégager les marges financières nécessaires au remboursement du capital de la dette et au financement d'une partie des investissements tout en maintenant un recours maîtrisé à la fiscalité et à l'emprunt.

## ▪ Opérations de gestion

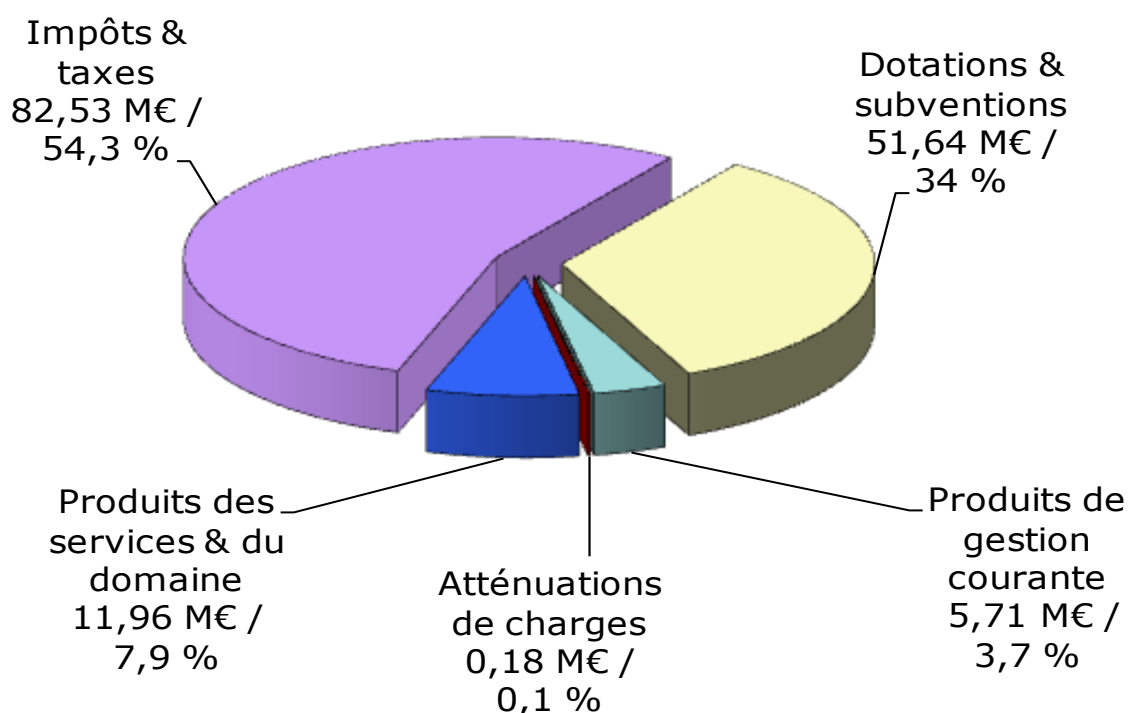
Ces charges et ces produits retracent l'activité courante des services municipaux.

### a) Recettes de gestion

Les recettes de gestion sont constituées par ordre décroissant :

- des recettes à caractère fiscal (chapitre 73) : 82 535 463 € ;
- des dotations de l'Etat et autres subventions et participations (chapitre 74) : 51 636 938 € ;
- des produits issus de la tarification des services c'est-à-dire le montant des ventes, prestations de service et produits afférents aux activités de la Ville (chapitre 70) : 11 961 681 € ;
- des autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 5 711 100 €.

### Répartition des recettes de gestion en millions d'euros



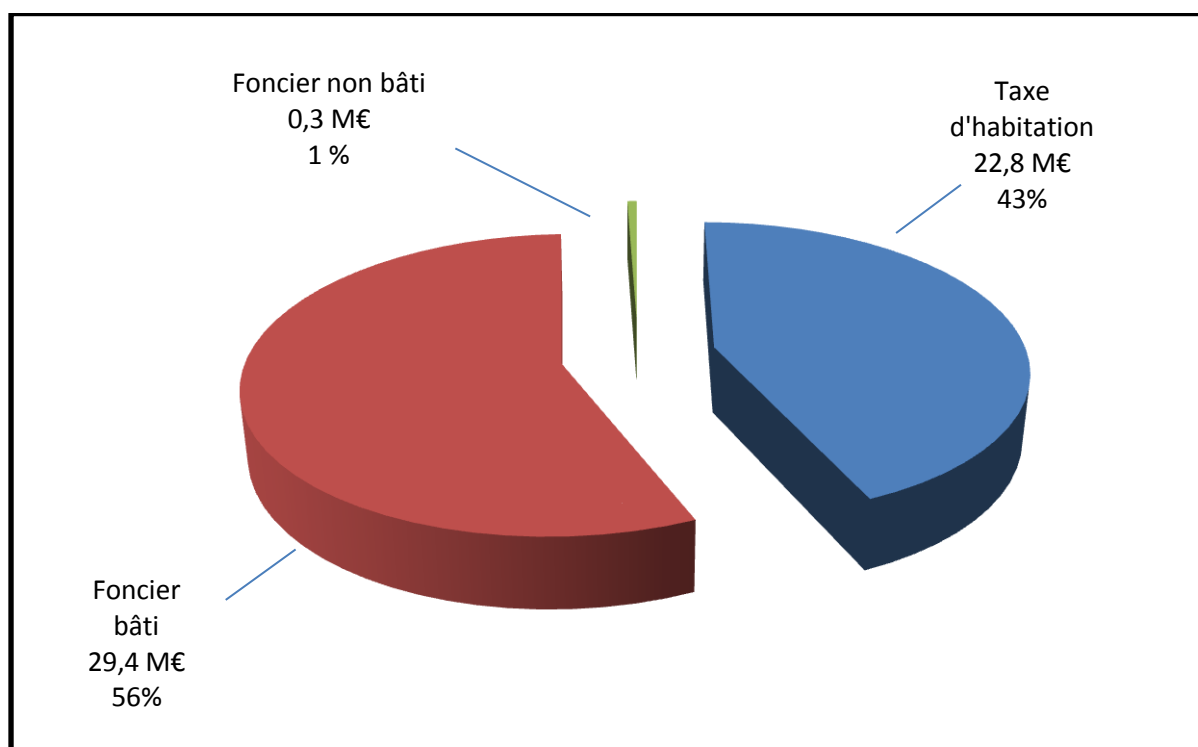
## Chapitre 73 - Impôts et taxes : 82,53 M€

Ce chapitre budgétaire représente à lui seul 54 % des recettes réelles de fonctionnement et varie de + 1,59 % par rapport au BP 2014.

Il est composé des principaux éléments suivants :

- Les contributions directes, dont le produit attendu en 2015 est égal à 52,77 M€, en augmentation de +2,9% par rapport au budget primitif 2014 et de +4,5 % par rapport aux réalisations 2014.  
Conformément au débat d'orientation budgétaire, il sera proposé au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition de 3 % cette année.  
Outre l'effet taux, l'évolution des contributions directes découle également de la progression des bases fiscales locales sous l'effet de :
  - la revalorisation forfaitaire annuelle de 0,9 % décidée par le Parlement dans la loi de finances pour 2015 ;
  - et la progression « physique » des bases, estimée à 0,6 %, cette variable étant fonction des opérations de construction de nouveaux locaux et de transformation de l'habitat mulhousien existant.

La représentativité de chacune des trois taxes dans le produit fiscal ressort à 29,4 M€ pour le foncier bâti (56%), 22,8 M€ pour la taxe d'habitation (43%) et 0,3 M€ pour le foncier non-bâti (1%). Les rôles supplémentaires représentent 0,27 M€ :





- En l'absence de nouveaux transferts de compétence, l'Attribution de Compensation destinée à compenser la perte de recettes liée au transfert de la taxe professionnelle à la Communauté d'Agglomération versée par m2A restera stable à 20,838 M€ ;
- Les impôts indirects, en baisse à 8,19 M€ en 2015 contre 8,38 M€ en 2014, qui regroupent principalement :
  - des droits de stationnement qui se chiffrent à 2,895 M€ ;
  - de la taxe sur l'électricité prévue à hauteur de 1,803 M€ ;
  - de la taxe locale sur les emplacements publicitaires qui s'élèvent à 0,425 M€ ;
  - des droits de place pour 1,167 M€ ;
  - de la taxe additionnelle aux droits de mutation étroitement liée au cours du marché de l'immobilier pour 1,75 M€.

## **Chapitre 74 – Dotations et participations : 51,64 M€**

Ce poste de ressources qui pèse pour 34% de nos recettes est le reflet des désengagements d'un certain nombre de nos partenaires institutionnels (Etat, CAF, Conseil Général...) engagés dans une phase de resserrement des conditions d'octroi de leurs financements. Il évolue à la baisse à -0.92% par rapport au BP 2014.

En retraitant le fonds de soutien aux rythmes scolaires, la perte se monte à près d'1,68 M€ soit -3,2 % par rapport au BP 2014 avec un niveau de 50,43 M€.

Il est composé des principaux éléments suivants :

- Les dotations de l'Etat, estimées à 45 M€ en 2015 en baisse de -2,5 % par rapport au BP 2014 (46,13 M€) et -3,4% par rapport aux réalisations 2014 (46,58 M€) :

L'Etat verse chaque année des dotations pour compenser les transferts de charges qu'il a opéré envers les collectivités locales. A ce titre sont perçus la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation générale de décentralisation (DGD), la dotation spéciale instituteurs (DSI), la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Comme chaque année, aucune dotation versée par l'Etat n'est notifiée au moment de l'élaboration du budget. Les dotations 2015 de la Ville ont donc été estimées sur la base des dispositions de la loi de finances pour 2015.

En 2015, la DGF, au niveau national, supporte à nouveau l'essentiel de la réduction des concours de l'Etat, avec une réduction de -8,7% après -3,3

% en 2014 du fait notamment de la ponction de 3,67 Mds€ opérée au titre du redressement des comptes publics (s'ajoutant aux 1,5 Mds€ de 2014).

Pour Mulhouse, cette ponction devrait se traduire par une diminution d'environ 2,7 M€ de sa dotation forfaitaire (1,8 % des recettes réelles de fonctionnement nettes de 2013), qui devrait ainsi passer de 26,5 M€ en 2014 à 23,8 M€ en 2015 soit une baisse de -10,2% par rapport au compte administratif 2014.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) va ainsi connaître une croissance soutenue de 11,4 % au niveau national en 2015. Le montant mis en répartition augmente de +180 M€, contre +60 à 120 M€ par an ces 10 dernières années.

Les bénéficiaires de cette majoration exceptionnelle seront les éligibles à la fraction cible, c'est-à-dire les 250 villes de +10 000 habitants, d'où une hausse anticipée de +9 % pour Mulhouse, avec une dotation 2015 estimée à 15,2 M€.

Les compensations fiscales, destinées à compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière d'impôts locaux, font traditionnellement office de variables d'ajustement au sein des concours de l'Etat.

Le taux de réfaction de ces dotations devrait avoisiner 25 % en moyenne en 2015 au niveau national.

Pour Mulhouse, ces compensations sont estimées à 0,536 M€ pour les exonérations de taxe professionnelle, à 0,380 M€ pour les exonérations de taxe foncière et à 2,079 M€ pour celles relatives à la taxe d'habitation.

Les autres dotations, dotation générale de décentralisation (DGD) et dotation spéciale instituteurs (DSI) sont à nouveau gelées, soit 0,8 M€ au total pour ces deux dotations.

- Les participations de l'Etat au fonctionnement d'équipements à vocation culturelle ou en faveur d'actions menées par la Ville. Leur montant se chiffre à 1,481 M€ en 2015 contre 1,642 M€ en 2014. Cette baisse impacte fortement le domaine de la culture :
  - Orchestre Symphonique de Mulhouse : 0,859 M€ (-6%) ;
  - Kunsthalle : 0,077 M€ (+0,8%) ;
  - Ecole Nationale de Musique : 0,03 M€ (-66%) ;
  - Bibliothèques : 0,021 M€ (-9%).

L'Etat poursuit sa participation à l'animation des réseaux de santé (0,052 M€), ainsi qu'au développement d'une nouvelle dynamique commerciale à travers le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (0,17 M€). Il favorise les actions en faveur de la jeunesse dans le domaine scolaire (0,09 M€), dans le domaine social (0,06 M€), dans le domaine culturel (0,03 M€).

- Les participations d'autres collectivités aux dépenses de fonctionnement de la Ville sont en recul à 2,55 M€ contre 2,75 M€ en 2014 du fait des difficultés financières de nos partenaires qui ont annoncé le gel voire une diminution de leurs financements.
- Les participations versées par d'autres organismes à hauteur de 1,12 M€ (1,32 M€ en 2014) sont en diminution sous l'effet du recul des participations CAF dans le cadre du Contrat Temps Libre et du programme d'intervention des copropriétés des Coteaux en baisse de -15% à 0,403 M€.  
Le reste de ces participations contribue au financement des activités dans le domaine de l'action sociale (0,329 M€), dans le domaine éducatif et la jeunesse (0,2 M€), dans le cadre du programme de renouvellement urbain, de l'habitat et de la politique de la Ville (0,17 M€) et des fonds versés dans le cadre du fonds de compensation du supplément familial (0,019 M€).
- Le fonds départemental de taxe professionnelle à hauteur de 0,211 M€, en légère hausse par rapport à 2014.
- Les recettes associées à la réforme des rythmes scolaires permettent d'afficher un total de dotations et participations quasiment stable par rapport à 2014. Ces participations se décomposent en :
  - 1,02 M€ de fonds d'amorçage, rebaptisé fonds de soutien, versé par l'Etat ;
  - 0,18 M€ de participation de la CAF.

## **Chapitre 70 - Produits des services et du domaine : 11,96 M€**

Ce poste de recettes se monte à 11,96 M€ dont 7,01 M€ (soit près de 59%) de remboursements de rémunération des personnels mis à disposition des budgets annexes du Service des Eaux et des Pompes Funèbres (5,42 M€), et de l'Agglomération (0,65 M€) et d'autres organismes dont les personnels permanents de l'école d'arts qui sont intégrés à la Haute Ecole des Arts du Rhin (0,94 M€).

Ce poste regroupe également les recettes provenant de la vente de produits, de services ou de certaines prestations aux usagers :

- redevances d'occupation du domaine public de la Ville de Mulhouse (1,15 M€) ;
- facturations de prestations ou de travaux réalisés par les services municipaux pour d'autres collectivités (m2A, budgets annexes, Haute Ecole des Arts du Rhin essentiellement) parmi lesquels les travaux d'entretien des bâtiments, les travaux de voirie, l'entretien des espaces verts ou les frais de nettoyage pour un total de 3,09 M€ ;

- recettes issues de prestations à caractère culturel ou social (0,71 M€) telles que les droits d'entrées de l'Orchestre Symphonique et de l'Ecole Nationale de Musique, la contribution famille au Temps Educatif et les produits provenant des droits d'inscription aux animations sportives et aux activités de loisirs sans hébergement.

## **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 5,71 M€**

Cette recette s'élève à 5,71 M€ pour 2015. Elle est composée pour 34% des revenus des immeubles loués, ce qui représente 1,964 M€. Le solde est constitué de :

- divers produits provenant de remboursements de frais engagés (taxes foncières, contrats aidés, remboursement de fluides...), ainsi que des contributions provenant des budgets annexes, de Mulhouse Alsace Agglomération ou d'autres organismes pour un total de 1,96 M€ ;
- le versement par l'Etat d'un loyer financier à la Ville (1,499 M€) dans le cadre du montage contractuel et financier adopté pour la construction de l'hôtel de police. Ce loyer trouve sa contrepartie en dépenses de fonctionnement puisqu'il est reversé par la Ville au financeur du crédit-bail immobilier. Il s'agit d'un mouvement neutre budgétairement ;
- les redevances versées par les fermiers au titre des concessions de parkings en ouvrage (0,29 M€).

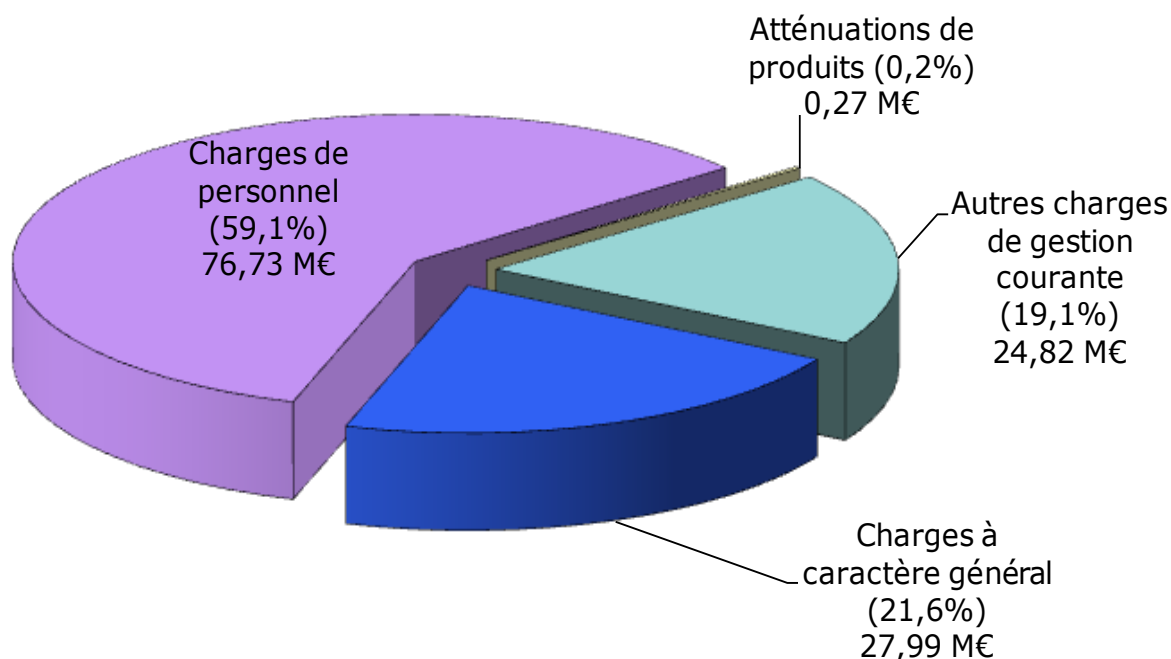
## **b) Dépenses de gestion**

Les principaux postes de dépenses de gestion sont constitués, par ordre décroissant, des :

- charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : 76 731 770 € ;
- charges à caractère général (chapitre 011) : 27 992 782 € ;
- charges de gestion courante (chapitre 65) : 24 818 020 €.

Les charges de gestion générales correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Ville. A périmètre constant, elles sont en baisse de -2.6 M€ soit -1.9% par rapport au BP 2014.

### **Répartition des dépenses de gestion en millions d'euros**



### **Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 76,73 M€**

Premier poste de dépenses, les charges de personnel représentent 56% des dépenses réelles de fonctionnement et imposent une maîtrise particulière compte tenu de leur importance.

Elles évoluent facialement de +2,2%. Toutefois, la comparaison à périmètre constant nécessite le retraitement de deux éléments au BP 2015 :

- la participation aux mutuelles jusqu'à maintenant comptabilisée sous forme de subvention (0,79 M€) ;
- les frais de vacation liés aux nouveaux rythmes scolaires qui ne figuraient pas au budget primitif de l'exercice passé (0,67 M€).

Après cette prise en compte, la progression des charges de personnel est de +0,2 % passant de 75,1 M€ en 2014 à 75,27 M€ en 2015.

Cette progression a pu être contenue en opérant un effort de 1,19 M€, malgré les effets :

- du GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) qui conduit à une augmentation automatique de +0,99% ;
- des mesures locales dont l'impact est évalué à 0,5% ;
- et des décisions prises au plan national qui pèsent pour +0,77% : augmentation des cotisations aux caisses de retraite, 2<sup>ème</sup> phase de la réforme au plan national de la grille de rémunération des agents de catégorie C.

	<b>BP 2014 en M€</b>	<b>BP 2015 en M€</b>	<b>BP 2015 à périmètre constant en M€</b>
Montant BP	75.10	76.73	76.73
<i>dont GVT – effet de carrière</i>	-	0.63	-
<i>dont réforme nationale catégorie C</i>	-	0.43	-
<i>dont cotisations patronales</i>	-	0.04	-
<i>dont mesures locales</i>	-	0.09	-
Participation mutuelle	-	-	-0.79
Rythmes scolaires	-	-	-0.67
<b>Total chapitre 012</b>	<b>75.10</b>	<b>76.73</b>	<b>75.27</b>

Pour tenir cet objectif d'évolution des charges de personnel, aucune création de poste ne sera opérée en 2015 sauf nécessité de service. Le remplacement des départs à la retraite continuera à faire l'objet d'une analyse fine. Le dialogue social permanent au sein de la collectivité s'attachera à garantir un service public de qualité tout en prenant en considération les attentes des agents et les contraintes budgétaires.

### **Chapitre 011 - Charges à caractère général : 27,99 M€**

Ces charges sont affectées à la structure (énergie, maintenance, assurances, charges locatives, impôts et taxes...) et aux activités (achats de petits équipements ou de prestations de services, frais d'affranchissement et de télécommunication, déplacements et missions...). Il s'agit de frais dédiés au fonctionnement quotidien des services gérés en régie, ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés, de contrats de concessions ou de délégations de services publics.

A périmètre constant, après neutralisation de l'impact de nouvelles mesures, les charges à caractère générale sont anticipées à 25,87 M€ contre 27,21 M€ en 2014, soit -4,9 %. Le tableau ci-dessous fait apparaître les différentes dépenses composant ce poste en s'attachant à distinguer les valeurs brutes et les valeurs à périmètre constant :

	<b>BP 2014 en M€</b>	<b>BP 2015 en M€</b>	<b>Mesures 2015</b>	<b>BP 2015 retraité en M€</b>
Communication	1.20	0.99	-	0.99
Contrats, locations	5.73	5.51	-	5.51
Entretien et réparations	2.81	2.69	-	2.69
Assurances, formations...	1.04	0.97	-	0.97
Honoraires, transports, frais postaux, télécommunications, nettoyage	2.84	4.03	1.21	2.82
<b>Total services extérieurs</b>	<b>13.62</b>	<b>14.19</b>	<b>1.21</b>	<b>12.98</b>
Prestations	4.20	4.65	0.61	4.04
Energie - fluides	5.00	4.71	-	4.71
Fournitures	3.35	3.38	0.30	3.08
<b>Total achats et variations de stocks</b>	<b>12.55</b>	<b>12.74</b>	<b>0.91</b>	<b>11.83</b>
<b>Total impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>1.04</b>	<b>1.06</b>	<b>-</b>	<b>1.06</b>
<b>Total chapitre 011</b>	<b>27.21</b>	<b>27.99</b>	<b>2.12</b>	<b>25.87</b>

La baisse significative de ce poste de charges reflète les efforts de gestion mis en œuvre à travers la remise en cause de certaines manifestations, la renégociation de contrats et des actions continues de redéploiement rendues possibles par le biais de la généralisation du budget global par pôle.

### **Services extérieurs : -4,7 % (à périmètre constant)**

Les services extérieurs se montent à 12,98 M€ contre 13,62 M€ en 2014 ce qui reflète les efforts importants opérés sur les frais de communication en baisse de -17% et sur les crédits destinés à l'entretien et à la maintenance des bâtiments, des espaces verts et des biens mobiliers. Les primes d'assurances sont en diminution grâce à une renégociation des contrats. Hors-retraitement, après intégration des dépenses liées à la mise en œuvre du Temps Educatif, au Pass Soléa Junior et à l'école relais Illberg, la hausse reste contenue à +0,57 M€ de BP à BP.

### **Achats et variations de stocks : -5,7 % (à périmètre constant)**

Les achats de matières, de fournitures, d'études et de prestations de services passent de 12,55 M€ à 11,83 M€.

Les achats de fournitures sont en baisse de l'ordre de -8% consécutivement à la réduction des moyens alloués aux services pour leurs achats.

Le contexte tarifaire favorable sur le fuel (-8,5%) et les évolutions contenues du gaz et de l'électricité (Gaz : +0,14% en 2014 et +1,9% au 1<sup>er</sup> janvier 2015 / électricité : +3% au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et +1,8% au 1<sup>er</sup> novembre 2014), mais surtout la passation d'un nouveau marché du gaz permettent d'envisager une baisse des coûts liés à l'énergie de l'ordre de -6%.

La suppression de certaines manifestations (Festival Auto et Rallye WRC) et les efforts de rationalisation budgétaire vont permettre :

- de dynamiser la politique événementielle qui reposera sur des animations participant au développement de l'attractivité de la Ville (renforcement de Scènes de rue, Carnaval, Floralies, Etoffes de Noël, Foire-kermesse, Bals de Feu) ;
- de maintenir l'offre de loisirs (fête de la Musique, Planète Aventures, activités de loisirs sans hébergement) ;
- de développer des manifestations culturelles qui s'articuleront autour de l'organisation de Mulhouse 00, des expositions à la Kunsthalle et au Musée des Beaux arts, d'actions telles que « Tout Mulhouse Lit » et la « Nuit des Musées » ;
- d'assurer la continuité du Forum « Mulhouse, c'est Vous » en installant les conseils citoyens et différents dispositifs destinés à renforcer le lien social et la citoyenneté (budget participatif, observatoire des finances publiques, conseil municipal des enfants, des jeunes et des anciens...).



Après intégration des dépenses liées à la mise en œuvre du Temps Educatif et de la navette électrique qui va relier le centre-ville, les achats et variations de stocks augmentent de +1,5%.

### **Impôts, taxes et versements assimilés : +1,9 %**

---

Les impôts, taxes et versements assimilés sont constitués de l'acquittement par la Ville des impôts fonciers sur les biens relevant de sa propriété. Ils évoluent de 1,04 M€ à 1,06 M€.

### **Chapitre 65 - Charges de gestion courante : 24,82 M€**

Les charges de gestion courante sont en diminution de -5,1% après retraitement de la participation générale aux mutuelles qui est directement comptabilisée dans les frais de personnel et ne fait plus l'objet du versement d'une subvention.

Elles s'élèvent à 25,6 M€ en 2015 contre 26,97 M€ en 2014, à périmètre constant. Ce chapitre est essentiellement composé des postes suivants :

- les contingents et participations obligatoires (10,7 M€) qui affichent une baisse -2,5% participant ainsi à l'effort financier important demandé par l'Etat aux collectivités locales. Ces contributions concernent :
  - la contribution au SDIS qui pèse pour 6,89 M€ ;
  - la contribution à la Haute Ecole des Arts du Rhin qui représente 1,87 M€ dont 0,05 M€ affectés au projet Design qui intégrera le site mulhousien ;
  - la contribution à l'Opéra du Rhin pour 1,84 M€.
- les subventions de fonctionnement en direction des organismes de droit public et du monde associatif pour 12,69 M€ soit -9% après retraitement. Ce soutien s'exerce dans les différents domaines de l'action publique : le sport et la jeunesse, l'enseignement, la solidarité et les affaires sociales, la culture, l'économie et le commerce, le logement et les aménagements urbains.
- Les indemnités versées aux élus qui enregistrent une diminution de -2,8% par rapport au réalisé 2014 (1,014 M€ en 2015 contre 1,043 M€ de réalisations en 2014).

## ▪ Opérations financières

Les frais financiers liés à la dette communale à long et à moyen terme sont passés de 6,1 M€ en 2013 à 5,8 M€ en 2014.

Cette diminution s'explique essentiellement par la mise en place à d'excellentes conditions des 7 emprunts réalisés en 2014 dans un environnement de taux d'intérêt très favorable.

La dotation inscrite au BP 2015 est égale à 6,1 M€ en augmentation de 5 % par rapport à 2014 du fait notamment de la progression de l'encours de la dette, égal à + 9,7 % en 2014.

Le ratio frais financiers / dépenses réelles de fonctionnement ressort à 4,5 % au BP 2015, au même niveau qu'en 2013, contre 4,3 % en 2014.

Le taux moyen pondéré de la dette ressort à 3,49 % au 31/12/2014 contre 3,73 % au 31/12/2013.

## ▪ Opérations exceptionnelles

### **Recettes exceptionnelles :**

Les produits exceptionnels se chiffrent prévisionnellement à 247,4 K€ et concernent des indemnisations de sinistres et des pénalités de retard appliquées aux usagers de la bibliothèque pour non-restitution d'ouvrages.

### **Dépenses exceptionnelles :**

Les dépenses exceptionnelles se chiffrent à 747 342 €. Elles sont principalement composées :

- des secours attribués au titre de l'aide sociale locale.....537,5 K€
- de dons consacrant un anniversaire ou une naissance .....85,1 K€
- de dédommagements liés à des contentieux indemnitaires.....65,5 K€
- d'une provision dédiée aux annulations de titres sur exercices antérieurs..... 50 K€
- de bourses et prix..... 9,2 K€

## 1.1.2. Recettes et dépenses d'ordre

Les opérations d'ordre servent à transférer des valeurs entre sections (du Fonctionnement vers l'Investissement et inversement). Elles n'entraînent pas de mouvements de trésorerie et n'ont aucune incidence, en termes d'encaissement et de décaissement, sur l'équilibre global du budget.

Elles participent à l'autofinancement, puisque l'excédent des dépenses d'ordre sur les recettes d'ordre représente l'autofinancement prévisionnel dégagé pour la section d'investissement sur l'exercice.

Le montant d'autofinancement net, c'est-à-dire la part d'autofinancement non-affectée, ressort à 9,04 M€ pour 2015.

### **Recettes :**

En 2015, le total des recettes d'ordre de fonctionnement s'élève à 3,33 M€ selon la décomposition suivante :

- 1,17 M€ de recettes provenant des travaux d'investissement en régie qui représentent la valeur d'immobilisation réalisée par les services municipaux pour des équipements appartenant à la Ville. Cette notion est similaire à la « production de l'entreprise pour elle-même » ou production immobilisée, en comptabilité générale. Par le biais d'un mouvement d'ordre, les charges supportées pour des travaux effectués par des agents municipaux et ayant le caractère de travaux d'investissement sont retirées de la section de fonctionnement et restituées en dépenses d'investissement ;
- 2,16 M€ correspondant au transfert de subventions au compte de résultat. Certaines subventions sont dites « transférables » c'est-à-dire transférées en section d'investissement, puis sont reprises en section de fonctionnement par le crédit du compte 777 « quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat », afin d'alléger la charge d'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer.

## **Dépenses :**

Les dépenses d'ordre sont constituées des dotations aux amortissements et aux provisions qui représentent la part affectée de l'autofinancement (9,67 M€) :

- la dotation relative à l'amortissement des subventions versées dont la charge fait l'objet d'un amortissement : 7,26 M€ ;
- la dotation relative à l'amortissement technique obligatoire des biens renouvelables qui a été institué par la M14 sur les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996 : 2,41 M€.

## **1.2. Section d'Investissement**

La section d'investissement totalise 91 420 000 € en 2015.

L'effort d'investissement, destiné à la fois à soutenir l'économie locale et à accompagner la rénovation urbaine et le renforcement de l'attractivité de la Ville est rendu possible par les financements extérieurs et par le maintien d'un niveau d'autofinancement suffisant.

Tous deux permettent un recours modéré et maîtrisé à l'emprunt.

### **1.2.1. Opérations réelles**

#### **▪ Les recettes d'Investissement**

Le financement de la section d'investissement est assuré par les recettes suivantes :

##### L'autofinancement :

L'épargne brute (solde des recettes réelles de fonctionnement après financement des dépenses réelles de fonctionnement) constitue une ressource majeure pour la section d'investissement. Elle s'élève à 15,38 M€ ce qui représente 17 % de nos recettes d'investissement.

##### La dette :

Corrélativement à la politique active en matière d'investissement en 2015, le recours prévisionnel à l'emprunt s'élève à 52,56 M€. L'emprunt constitue une variable d'ajustement dont le niveau de réalisation sera calé en fonction de l'état d'avancement des projets d'investissement. Les équilibres financiers définis pour la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements, y compris la maîtrise du stock de l'encours de dette, seront respectés.

##### Les subventions d'équipement :

Pour le budget 2015, le niveau de subventionnement attendu de la part de nos principaux partenaires financiers est estimé à 12,38 M€.

Les subventions inscrites sont liées au nouveau programme d'investissement, ainsi qu'à la montée en puissance des investissements prévus en Autorisations de Programme/Crédits de Paiements.

Elles sont réparties de la façon suivante :

	<b>BP 2014 en M€</b>	<b>BP 2015 en M€</b>
Etat	2,14	7,92
ANRU	1,00	0,73
Département	0,93	0,84
Région	0,18	0,23
Budgets communautaires et fonds structurels	0,00	0,16
Autres (Fédération Française Sport Auto.+ SIVOM)	0,22	0,00
m2A	4,11	2,50
<b>TOTAL</b>	<b>8,58</b>	<b>12,38</b>

Le solde des subventions d'investissement (14,58 M€) est constitué par le produit des amendes de police qui s'élève à 2,2 M€ pour 2015 contre 2,13 M€ en 2014.

Les dotations et fonds divers :

Ces ressources s'élèvent à 4,33 M€ et sont principalement représentées par le F.C.T.V.A. (4,08 M€) destinés à compenser les versements de TVA effectués par les collectivités locales sur les investissements de l'année N-1.

Le solde de 0,25 M€ est constitué par la Taxe d'Aménagement qui est destinée à faire participer les constructeurs aux charges d'équipements collectifs.

## ▪ Les dépenses d'Investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élevaient à 87,97 M€ et se décomposent en différents types de dépenses.

### Les dépenses d'équipement :

Pour l'année 2015, les dépenses d'équipement au sens large, se montent à 69,96 M€ contre 55,12 M€ en 2014. Elles sont réparties de la façon suivante :

- Investissements pluriannuels .....36,83 M€

Ils correspondent aux crédits de paiement prévisionnels pour 2015 de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) gérée en Autorisations de Programme/Crédits de Paiement qui porte sur un montant total de 206,9 M€ sur la période 2015-2020 soit une baisse de 35,9 M€ par rapport à la PPI précédente. Les Crédits de Paiement 2015 (36,83 M€) constituent la limite supérieure de mandatement sur cet exercice.

- Investissements annuels en travaux .....2,26 M€
- Investissements fonciers .....0,6 M€
- Investissements mobiliers.....1,65 M€
- Les subventions d'équipement .....28,55 M€

Les dépenses d'équipement prévisionnelles 2015 traduisent la volonté de renforcer la qualité et l'attractivité du patrimoine municipal tout en continuant à soutenir l'économie locale.

### **Présentation des dépenses d'équipement par domaine :**

#### ***L'aménagement des cultes : 1,68 M€***

Les crédits dédiés aux cultes concernent le programme de réhabilitation du Temple Saint-Etienne pour 1,19 M€ qui se concrétisera par des aménagements intérieurs, la poursuite de la rénovation des façades et la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le solde est constitué des subventions d'équipements versées aux foyers paroissiaux ou dédiées aux équipements culturels (0,22 M€) et des crédits de maintenance (0,27 M€).



### ***L'attractivité du centre-ville : 1,77 M€***

La dynamique de consolidation de l'attractivité du centre-ville se décline, en 2015, à travers le démarrage d'importantes opérations d'aménagements :

- habillage de la façade du centre chorégraphique (0,05 M€) ;
- la réalisation de la liaison Sax-Cuvelier-Jardin des senteurs intégrant la Place Dreyfus (0,5 M€) ;
- les travaux d'aménagement du square Steinbach (0,44 M€) ;
- le secteur rue de la Moselle – rue Louis Pasteur (0,25 M€) ;
- les travaux de rénovation du bâtiment dédié à l'Office du Commerce rue des Bouchers (0,2 M€) ;
- la mise en lumière du centre-ville (0,07 M€) ;
- les aménagements divers (0,26 M€).

### ***Les travaux de voirie : 2,75 M€***

Il s'agit essentiellement des crédits nécessaires :

- au démarrage des travaux de désenclavement à Bourtzwiller et d'aménagements connexes au gymnase (0,2 M€) ;
- aux travaux d'entretien ou de démolition de ponts, ainsi qu'à la fin des travaux de rénovation du pont Anna Schoen (0,38 M€) ;
- à l'extension du stationnement payant (0,25 M€) ;
- à la maintenance des équipements en matière de bornes automatiques, de feux tricolores, de signalisation et de sécurité routière, de signalétique, de sécurité des écoles et de pose de fibre optique (0,2 M€) ;
- à la maintenance générale de la voirie et de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (1,72 M€).

### ***L'aménagement des équipements sportifs : 7,97 M€***

Les dépenses d'investissement dans le domaine du sport se déclinent à travers :

- la poursuite des travaux relatifs à la Plaine Sportive de la Doller avec la réalisation d'un terrain de football synthétique (0,26 M€), d'un gymnase de compétition et de deux salles polyvalentes (6,2 M€) ;
- les travaux des locaux de la Milhusina qui seront transformés en Maison des sports de combat (0,97 M€) ;
- le versement de subventions d'équipement aux associations sportives (0,06 M€) ;
- la remise à niveau des gymnases (0,15 M€), les crédits de maintenance des équipements à vocation sportive et d'acquisition de mobilier (0,33 M€).

### ***L'éducation : 4,45 M€***

Ces crédits portent un ambitieux programme de rénovation des écoles qui concerne :

- la maintenance générale des établissements (1,08 M€) ;
- les crédits de mobilier scolaire (0,23 M€) ;
- les travaux de sécurité incendie (0,35 M€) ;
- la poursuite des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments scolaires (0,8 M€) ;
- le programme dédié à la rénovation des écoles (1,08 M€) ;
- les travaux d'étanchéité au groupe scolaire Brossolette (0,2 M€) ;
- le démarrage de travaux d'agrandissement du groupe scolaire Sellier (0,5 M€) ;
- la remise à niveau des écoles Neppert et Pranard (0,16 M€).

### ***L'action dans le domaine culturel : 8,73 M€***

Ces crédits alloués dans ce secteur sont destinés à assurer le financement de la maintenance des bâtiments culturels, du mobilier, et de l'amélioration des équipements de la Filature, du Théâtre de la Sinne, du Quai, de la Kunsthalle, des bibliothèques et de l'Ecole de Musique. Mais, ils concernent en majeure partie le démarrage des travaux d'installation du conservatoire de musique, danse et art dramatique au Centre Europe (7,05 M€), la réalisation d'un restaurant à la Filature (0,3 M€) et la poursuite des travaux du projet de centre culturel sur la friche Safi-Lofink dans le secteur Briand (0,65 M€).

### ***La maintenance, la modernisation et la rénovation du patrimoine municipal : 4,71 M€***

Outre les crédits de maintenance du patrimoine municipal bâti (2,97 M€), on y retrouve les financements nécessaires aux travaux de mise en accessibilité (0,2 M€), à la fin de l'opération de relocalisation du pôle Prévention et Sécurité (0,21 M€), ainsi qu'au programme d'efficacité énergétique (0,05 M€).

Le solde est constitué par le renouvellement du mobilier et du matériel affecté à ces bâtiments (0,35 M€), par l'acquisition de véhicules municipaux (0,33 M€) et par les dotations affectées à la sécurité urbaine en matière d'équipement de la police municipale et de vidéosurveillance (0,53 M€).

### ***Les acquisitions foncières : 0,6 M€***

Les acquisitions foncières programmées en 2015 concernent le rachat de terrains pour la réalisation d'alignements de rues et d'opérations de rénovation urbaine.

### ***L'action sociale et la jeunesse : 1,23 M€***

Il s'agit essentiellement de financer la maintenance des structures à vocation sociale (0,11 M€) et le versement de subventions d'équipement aux associations d'aide à la personne (0,17 M€), ainsi que de l'aide au logement (0,92 M€). Ce poste de dépenses comprend, pour son solde, les acquisitions de mobilier pour les équipements.

### ***L'informatisation et équipement des services municipaux : 0,44 M€***

Ces dotations permettent l'acquisition et le renouvellement des logiciels et du matériel informatique dans les services, la mise en œuvre de la dématérialisation des services de la collectivité et des différents projets Mulhouse Ville Numérique.

### ***L'embellissement du cadre de vie : 35,63 M€***

Ce poste de dépenses concerne des opérations d'envergure destinées à améliorer le cadre de vie tant en matière d'infrastructures routières que d'aménagements urbains ou de parcs :

- les travaux de liaison sous-terrain entre les ponts d'Altkirch et de Riedisheim (2,66 M€) ;
- la poursuite de la modernisation de l'éclairage public (1,1 M€) ;
- les études pré-opérationnelles sur le Quartier DMC (0,39 M€) ;
- les subventions d'équipement qui viennent en soutien des opérations de mise en valeur du patrimoine opérées par les bailleurs ou les particuliers (0,83 M€) ;
- la finalisation de la création de voies sur les berges de la Doller (0,15 M€) ;
- le lancement des études sur le développement des coulées vertes et des liaisons douces (0,37 M€) ;
- la poursuite de l'aménagement du site Gare (1,2 M€) ;
- la mise en conformité du parking centre Europe (1,73 M€) et maintenance sur d'autres ouvrages (0,05 M€) ;
- les participations aux opérations de requalification des sites Nouveau Bassin (0,33 M€), Fonderie (0,2 M€) et Mulhouse Grand Centre (1,17 M€) ;
- l'aménagement des jardins Neppert (0,5 M€) ;

- les crédits affectés à la maintenance des espaces verts et aux places de jeux (0,48 M€) et au paiement de programmes déjà réalisés pour 0,41 M€ (Parc Bourtzwiller 420, terrain de sport de proximité Coteaux...)
- le confinement du site Eselacker (0,6 M€) ;
- la clôture de la concession d'aménagement pour la rénovation des quartiers anciens qui se solde par le versement d'une subvention d'équipement (23 M€).

Les dépenses financières :

Les dépenses financières inscrites au BP 2015 s'élèvent à 18,01 M€. Elles sont essentiellement composées du remboursement du capital de la dette à hauteur de 17,56 M€.

Le solde est représenté par les prêts sans intérêts au personnel, les avances en garantie d'emprunts et les dépôts et cautionnements pour un total de 0,45 M€.

## **1.2.2. Opérations d'ordre**

Certains mouvements d'ordre sont internes à la section d'investissement. Ils retracent des écritures d'ordre patrimoniales constatant l'échange ou la vente à l'euro symbolique de terrains ou encore la bascule des frais d'études sur les comptes d'immobilisations définitifs (0,12 M€).

Les autres opérations d'ordre de la section d'investissement sont la contrepartie des mouvements décrits pour la section de fonctionnement. Le total des recettes d'ordre est égal aux dépenses d'ordre de fonctionnement, et celui des dépenses d'ordre aux recettes d'ordre de fonctionnement. Ces mouvements illustrent le rôle de transfert entre sections dévolues aux écritures d'ordre.

On y retrouve, par conséquent, les mouvements décrits au paragraphe 1.1.2. « Recettes et dépenses d'ordre ».

## 2. EXAMEN DES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes permettent d'individualiser les dotations propres aux services à caractère industriel et commercial.

Quel que soit leur mode d'exploitation (régie, affermage ou concession) ils sont présentés depuis 1993 selon les instructions M49 et M4 applicables aux services publics industriels et commerciaux.

Les budgets annexes de la Ville sont au nombre de deux : le budget annexe du Service des Eaux et la partie industrielle et commerciale du Service des Cimetières.

### 2.1. Budget de l'Eau

#### 2.1.1. Section d'Exploitation

La section d'exploitation du budget annexe de l'Eau s'équilibre en dépenses et en recettes à 42,73 M€ contre 41,59 M€ en 2014. Les dépenses de fonctionnement se décomposent selon le détail ci-dessous :

	<b>BP 2014 en M€</b>	<b>BP 2015 en M€</b>	
Dépenses de gestion : achats de matières, fournitures, travaux, prestations de services, services extérieurs	5.19	5.14	
Frais de personnel	4.90	4.90	
Frais financiers	0.11	0.11	
Charges exceptionnelles	0.93	0.82	
Reversements de redevances perçues	26.79	27.58	
Mouvements d'ordre dont dotation aux amortissements	3.67	4.18	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>41.59</b>	<b>42.73</b>	<b>+2,74%</b>

Pour financer ces dépenses, des recettes sont inscrites à hauteur de 42,73 M€. Elles sont de différentes natures :

	<b>BP 2014 en M€</b>	<b>BP 2015 en M€</b>	
Ventes d'eau	10.86	11.20	
Location de compteurs	1.88	1.88	
Travaux, prestations, mise à disposition de personnel	0.17	0.15	
Taxes parafiscales et surtaxes communales perçues	26.47	27.29	
Remboursements Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach	0.39	0.41	
Mouvements d'ordre	1.60	1.55	
Recettes exceptionnelles, subventions	0.22	0.25	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>41.59</b>	<b>42.73</b>	<b>+2,74%</b>

## 2.1.2. Section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 7,47 M€. Les principales dépenses prévues en 2015 sont dédiées :

- à des opérations de renouvellement de la conduite maîtresse intra-Mulhouse (0,5 M€), des stations de surpression rue de Verdun et Buchwald (0,36 M€) et de schéma directeur réseau (0,2 M€) ;
- à des acquisitions de véhicules, de matériel, de logiciels, de compteurs d'eau et d'outillage, ainsi que le renouvellement d'équipements électromécaniques : 0,48 M€ ;
- aux investissements liés à la mise en œuvre de la télérelève qui se concrétise par le renouvellement de compteurs (0,93 M€) et le développement d'un portail internet (0,1 M€) ;
- aux travaux de renouvellements de conduites, de branchements neufs et de déviations de réseaux y compris les travaux en régie : 2,42 M€ ;
- aux travaux divers de bâtiments et d'aménagements de terrains : 1,1 M€ (création de plateformes décentralisées, travaux sur les bâtiments d'exploitation) ;

- aux opérations de renouvellements de réseau et de branchements effectuées pour le compte de tiers et compensées par des recettes : 0,68 M€ ;
- aux mouvements d'ordre : 0,57 M€ ;
- au remboursement de la dette : 0,13 M€.

Les investissements sont financés par :

- les mouvements d'ordre dont la dotation aux amortissements des installations (3,24 M€) et le virement provenant de la section de fonctionnement (0,94 M€) ;
- le remboursement des opérations réalisées pour le compte de tiers : 0,52 M€ ;
- des subventions et participations : 0,31 M€ ;
- l'emprunt : 2,46 M€.



## 2.2. Budget des Pompes Funèbres

La législation a imposé la création pour l'exercice 1998 d'un budget annexe des services de pompes funèbres classé dans le secteur concurrentiel : creusement de tombes, crémations et location de chambres funéraires. Les activités de gestion du domaine public dédiées au cimetière et à l'organisation des obsèques des personnes indigentes demeurent assurées au sein du service public municipal.

Les activités dites concurrentielles ont été regroupées au sein d'un Service Public Industriel et Commercial fonctionnant en régie municipale.

Les recettes afférentes à ces activités sont pleinement taxables à la TVA, et le budget doit être équilibré par ses propres recettes, tout en supportant des investissements importants pour remplacer ses équipements et étendre ses installations.

### 2.2.1. Section d'Exploitation

Les dotations en section de fonctionnement s'équilibrent à 1 192 000 €. Les dépenses sont principalement constituées par :

	<b>BP 2014 en K€</b>	<b>BP 2015 en K€</b>	
Energie	124.00	116.00	
Rémunération de travaux, fournitures et services extérieurs	302.40	289.50	
Frais de personnel	449.00	448.30	
Frais financiers	3.60	24.00	
Autofinancement complémentaire	142.50	99.70	
Mouvements d'ordre dont dotation aux amortissements	168.50	214.50	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 190.00</b>	<b>1 192.00</b>	<b>0,17%</b>

Les recettes sont principalement composées essentiellement des principaux postes suivants :

	<b>BP 2014 en K€</b>	<b>BP 2015 en K€</b>	
Crémations	858.80	888.40	
Creusement de tombes	140.00	131.20	
Location de chambres funéraires	140.00	140.10	
Travaux sur sépultures	35.00	15.00	
Vente de monuments funéraires	12.50	13.00	
Diverses autres recettes	3.70	4.30	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 190.00</b>	<b>1 192.00</b>	<b>0,17%</b>

## **2.2.2. Section d'Investissement**

Les dépenses d'investissement se montent à 414,2 K€. Elles sont pour leur quasi-totalité constituées par les dotations nécessaires à la fin des travaux de modernisation et de mise en conformité du crématorium et des bâtiments (298,7 K€), par l'acquisition de matériel et d'outillage industriel (30 K€), et de mobilier de bureau (17,8 K€), ainsi que le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 67 K€.

Ces dépenses sont financées par l'inscription des dotations d'amortissements des installations (214,5 K€), par l'autofinancement prélevé sur la section de fonctionnement à hauteur de 99,7 K€ et par un emprunt prévisionnel de 100 K€ qui ne sera mobilisé qu'après apurement des réserves accumulées sur les exercices antérieurs.